

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 08 décembre 2022, s'est réuni en séance publique extraordinaire à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

**Présents** : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Vincent GASSELIN

**Absent(e/s) excusé(e/s)** : (10 membres en exercice, 10 présents, 10 votants)

**Secrétaire de séance** : Marie-Lise MEYNARD

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**1) Décision Modificative N°4 pour dotation aux amortissements**

Conformément à la délibération du 03 mai 2018, prévoyant une durée maximale de 5 ans pour l'amortissement des frais d'études qui ne seront pas suivis de réalisation de travaux, il est nécessaire d'abonder le compte 203, comme opéré jusqu'en 2019 seulement, pour les amortissements 2022 avec un rattrapage sur les 3 biens suivants :

- Étude éclairage Église : 144,00 € x 3 (2020-2021-2022) = 432,00 €
- Études centre-bourg 2017 : 891,00 € x 2 (2021-2022) = 1 782,00 €
- Étude diagnostics La Poste : 360,00 € x 3 (2020-2021-2022) = 1 080,00 €

soit un total de 3.294,00 €.

Les opérations comptables liées à cette Décision Modificative, sont en Fonctionnement :

- diminution de crédit de 3.294 € en D-022 « Dépenses imprévues »,
- augmentation de crédit de 3.294 € en D-681 « Dotations aux amortissements et aux provisions »,

et en Investissement :

- diminution de crédit de 3.294 € en D-020 « Dépenses imprévues »,
- augmentation de crédit de 3.294 € en R-2803 « Frais d'études, de recherche... »,

afin de respecter l'équilibre du Budget communal 2022.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la Décision Modificative visant à déplacer la somme de 3.294 € dans le Budget 2022,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

**2) Décision Modificative N°5 pour alimenter le chapitre 66**

Compte tenu des deux nouveaux emprunts (pour les travaux de la salle Plailly et l'acquisition du logement de la boucherie) qui n'étaient pas prévus au moment de l'élaboration du Budget 2022 et qui génèrent des intérêts qui ont dus être réglés ces deux derniers mois, il convient d'abonder le chapitre 66 sur le compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance », afin de respecter l'équilibre du Budget communal 2022.

Les opérations comptables liées à cette Décision Modificative, sont :

- diminution de crédit de 256,00 € en D-022 « Dépenses imprévues »,
- augmentation de crédit de 256,00 € en D-66111 « Intérêts réglés à l'échéance »,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la Décision Modificative visant à déplacer la somme de 256,00 € dans le Budget 2022,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

... / ...

3) **Tarifs communaux 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs des prestations communales pour 2023 :

<u>Salle Plailly</u> :- habitants de Gizeux .....	1 jour	220 €
	2 jours	300 €
	3 jours	350 €
- personnes hors commune .....	1 jour	320 €
	2 jours	420 €
	3 jours	500 €
- forfait Réunion en semaine sans vaisselle .....		100 €
- caution .....		500 €
- forfait sono de la salle .....		30 €
<u>Cimetière</u> :		
- concession .....	30 ans 100 €, 50 ans 150 €, Perpétuelle 200 €	
- case columbarium .....	15 ans 300 €, 30 ans 500 €	
- Jardin du Souvenir .....		50 €
<u>Bibliothèque</u> :		8 € par famille par an (en chèque)
<u>Photocopies</u> :		3 € à partir de 10 feuilles (en chèque)

4) **Point sur l'avancement des travaux**

- Chantier 32 rue des Écoles : le muret et la grille ont été réparés, il reste la rénovation du logement où des malfaçons ainsi que des retards ont été constatés ; un courrier en recommandé va être envoyé au chef de chantier.
- Aire camping-cars : il va falloir décider des futurs aménagements sur ce site (notamment déplacer le parking du lavoir) pour pouvoir demander des devis.
- Hangar chemin des Goupillaux : un devis pour le bardage est attendu pour la mi-décembre.
- Ancienne Poste : un petit logement peut être envisagé, des aides pourraient être demandées.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire rappelle la date de la cérémonie des Vœux, le 07/01 à 15h.
- M. le Maire remercie tous les bénévoles pour le bon déroulement du Marché de Noël, les exposants étaient contents et le feu d'artifice a été apprécié à cette période ; il faudra améliorer l'installation technique pour bénéficier du fond musical, lors de la prochaine édition.
- Un colis de Noël va être distribué aux Anciens n'ayant pas pu se déplacer au Banquet pour raison de santé.
- Une date est fixée pour démonter les décorations de Noël, le 09/01 à 15h30.
- M. le Maire attend le résultat du comptage des véhicules aux entrées du bourg par le STA.

**TOUR DE TABLE :**

- B. RUGEN indique qu'il faudrait envoyer un courrier au riverain du Mortier pour demander la taille de la haie. Il a sollicité l'électricien pour régler les pendules de l'éclairage public.
- G. LE DORVEN signale que le SMIPE a voté l'acquisition de nouveaux matériels.
- V. GASSELIN dit qu'une réunion du SIEIL va avoir lieu prochainement pour discuter du « filet énergétique » à mettre en place pour limiter la hausse significative des frais d'énergie. Quant au PNR, la tarification est en hausse aussi (1,25€/ habitant au lieu de 1,15€) mais reste moins élevée qu'ailleurs.
- M-L. MEYNARD demande où en est le projet d'aménagement du stade pour aider les hélicoptères du SAMU ; il a été discuté à la CCTOVAL mais les frais engendrés sont trop élevés pour le seul budget communal, même si certaines communes ont accepté de financer sans faire appel à un éventuel regroupement.

... 2 ...